

13 février 2001  
Français  
Original: espagnol

---

**Sixième Commission**

**Groupe de travail créé par la résolution 51/210  
de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1996**

Cinquième session  
12-23 février 2001

**Proposition du Chili relative au paragraphe 1 de l'article 6\***

Ajouter l'alinéa suivant au paragraphe 1 de l'article 6 :

...

d) Les actes visant à préparer la commission de l'infraction sont exécutés sur son territoire, même si l'infraction est commise dans un autre État.

---

\* La présente proposition se réfère au texte de l'article 6 qui figure dans l'annexe IA du document A/C.6/55/L.2.